



**Communiqué**  
**Au Ministère du travail aussi, les femmes gagnent moins que les hommes :**  
**Madame Pénicaud prône l'égalité mais ne l'applique pas, elle doit agir !**

Le 2 février 2018 sera présenté aux organisations syndicales du ministère du travail le bilan social de l'année 2016, qui contient des statistiques sur les écarts de rémunération entre le personnel masculin et féminin.

Le constat est accablant !

Les femmes perçoivent des rémunérations accessoires (primes)<sup>1</sup> bien plus faibles que celles des hommes. Tous postes confondus, les femmes gagnent en moyenne :

- 28% de moins que les hommes dans les DIRECCTE<sup>2</sup> hors Ile-de-France ;
- 18% de moins que les hommes à la DIRECCTE d'Ile-de-France ;
- 23% de moins que les hommes en administration centrale.

Nous notons également que la répartition des postes entre les genres est structurellement inégalitaire au sein du ministère. Plus on descend dans la hiérarchie (et donc plus les salaires diminuent), plus les femmes sont nombreuses. Elles représentent ainsi 85% des adjoint-e-s administratifs-tives (catégorie C) contre 50% des administrateurs-trices civil-e-s.

Seules deux catégories d'agentes au régime indemnitaire différent (contractuelles en administration centrale et contrôleuses du travail dans les DIRECCTE) ont une rémunération variable en moyenne supérieure à celles des hommes (l'écart va de 5,5 à 17,2%).

A poste identique, des écarts importants existent également. Ainsi en Ile-de-France, une inspectrice du travail touche en moyenne 7% de primes de moins qu'un inspecteur.

Rappelons que cette part dite « indemnitaire » de la rémunération représente au moins 21% de la rémunération totale des femmes toutes catégories confondues. Ce n'est donc pas une part négligeable de la rémunération et c'est la part sur laquelle la direction peut agir puisqu'elle en fixe chaque année les orientations.

Pourtant le 21 janvier 2018, Muriel Penicaud déclarait au JDD3 : « Les femmes gagnent toujours 9 % de moins que les hommes à poste équivalent et 25 % en moyenne de moins que les hommes tous postes confondus. C'est inadmissible ». Elle ajoutait : « il faut agir pour le rattrapage salarial. Nous allons le faire.»

Qu'elle donne l'exemple au sein de son propre ministère pour y assurer l'égalité de traitement entre femmes et hommes !

Nous demandons donc des actions concrètes et un rattrapage salarial.

Nous rappelons à la Ministre que nous lui avons également demandé des mesures concrètes en matière de prévention des violences faites aux femmes. Nous insistons à nouveau sur le fait que nous ne nous satisferons en aucun cas d'un plan a minima : nous voulons des propositions concrètes et de vrais engagements, assortis d'une enveloppe budgétaire pourvue des financements appropriés.

Les organisations syndicales signataires de ce communiqué se tiennent à la disposition de la presse pour répondre aux questions.

<sup>1</sup> Dans la fonction publique, la rémunération est composée d'un traitement défini par une grille indiciaire et d'une rémunération accessoire ou indemnitaire (primes variables) ; nous avons analysé les rémunérations accessoires qui font seules l'objet de données genrées et qui sont celles sur lesquelles la direction peut agir tout de suite.

<sup>2</sup> Administrations déconcentrées, en régions et départements, du Ministère du travail

<sup>3</sup> <http://www.lejdd.fr/politique/muriel-penicaud-nous-voulons-realiser-le-rattrapage-salarial-femmes-hommes-3551450>